

DEC191564DR17

Décision portant nomination de M. Thomas RORET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la FR2424 intitulée Station Biologique de Roscoff

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC181904DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff, dont la directrice est Mme Catherine Boyen;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées délivrée à M. Thomas Roret le 4 octobre 2018 par l'Université de Caen-Normandie ;

Vu l'avis favorable de la CHS locale du 22 mars 2019,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Thomas Roret, ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 04/10/2018.

CNRS

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Parc Alcione - CS 26936 - 1, rue André et Yvonne Meynier - 35069 RENNES CEDEX

T. 02 99 28 68 68

www.dr17.cnrs.fr



Article 2 : Missions

M. Thomas Roret exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Thomas Roret, sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Roscoff, le

La Directrice de l'unité

Catherine Boyen

Visa du Président de Sorbonne
Universités

Visa de la Déléguée Régionale du
CNRS

Jean Chambaz

Gabrielle Inguscio



ANNEXE : lettre de mission

Déléguante : Catherine Boyen – Directrice de la Station Biologique, titulaire de l'autorisation ASN

Délégataire : Thomas Roret – Personne compétente en radioprotection

Champ de compétence :

Votre mission de personne compétente en radioprotection a pour objet principal d'assister et de me conseiller dans la mise en œuvre des règles de prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Vos missions s'articulent autour de :

- La mission de CSE et le suivi des utilisateurs ;
- La réalisation ou le suivi des contrôles périodiques obligatoires ;
- La gestion et le suivi des sources ;
- La mission opérationnelle de gestion des déchets ;
- Le suivi de bon fonctionnement des équipements et matériels ;

Dans ce cadre :

- Vous vous assurez que toutes les activités réalisées au sein de la station biologique font l'objet d'une autorisation auprès de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) ;
- Vous devez être informée de tout évènement touchant ces activités ;
- Vous contribuez à la bonne connaissance des règles d'hygiène et de sécurité par les personnels. A ce titre, vous organisez l'accueil et la formation des nouveaux arrivants en matière de prévention des risques liés à la radioactivité ;
- Vous assurez la mise en place et le suivi des plans de prévention liés à l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Vous êtes associée à l'établissement des fiches individuelles d'exposition ;
- Vous contribuez à l'analyse des causes des accidents et incidents ;
- Vous organisez les premiers secours et la gestion des situations d'urgences conformément aux procédures de l'établissement ;
- Vous êtes associée aux travaux de la commission locale d'hygiène et de sécurité ;
- En matière d'évaluation des risques vous devez être associée à l'élaboration du document unique.

Moyens :

Pour l'exercice de cette mission, vous disposerez de 20% de votre quotité de travail. Les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission vous seront attribués.

Détail des missions confiées :**Suivi des utilisateurs**

- Suivi de l'habilitation
- Conseiller Siseri Employeur
- Relation avec le médecin
- Rédaction de la Fiche d'exposition aux rayonnements ionisants
- Suivi de la dosimétrie passive externe et Siseri

Postes de travail SNS

- Suivi des consommables et registres de radioprotection
- Accueil et suivi des intervenants extérieurs, contrôles préalables
- Pilotage du ménage dans les Zones Surveillées

Contrôles périodiques

- Réalisation du contrôle surfacique mensuel des sources non scellées
- Gestion de la dosimétrie d'ambiance mensuelle
- Réalisation du contrôle annuel administratif

Gestion des sources non-scellées

- Commande des sources
- Réalisation de l'inventaire annuel des sources (formulaire IRSN)
- Réalisation des contrôles à réception
- Intégration sources dans une base de données pour suivi des stocks

Gestion des déchets

- Collecte au poste de travail et mise en fût ou bonde
- Conditionnement mensuel, prélèvements pour analyses, préparation aux enlèvements ANDRA
- Gestion pratique et documentaire du stockage unitaire des Déchets en Décroissance et vie longue
- Suivi des consommables "déchets"
- Contrôle des déchets non radioactifs (poubelles, déchets chimiques, blouses)

Matériels

- Suivi des consommables "contaminamètres, radiamètres" et "EPC"

Interventions d'urgence

- Préparation des procédures et matériels d'urgence
- Suivi du matériel d'urgence
- Intervention d'urgence (contamination, panne, ventilation...)

Relations avec partenaires extérieurs

- Participation à la modification ou au renouvellement de l'autorisation ASN